

République française

Département du Lot

## COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 13 octobre 2022

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 06/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE

Présents : 7

**Présents :** Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Laurence LUCOTTE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Laura CIPIERE, Olivianne BELKADI

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:** Malika BEAUDET par Francis JAMMES, Sonia PAGES par Gérard MAGNE

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:** Bruno WIDENMANN, Yves BAISSAC

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Olivianne BELKADI

### Objet: Vote des subventions aux associations pour l'année 2022 - DE\_2022\_4\_3

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer aux associations les subventions suivantes pour l'année 2022 :

- Mutuelle d'Entraide Coups Durs (Livernon)	60 €
- Association des Parents d'Elèves (Livernon)	80 €
- ACCA Société de Chasse (Espédailiac)	200 €
- Croix Rouge (Comité de Livernon)	110 €
- Secours Populaire (Cahors)	110 €
- Les Copains de la Boule (Espédailiac)	200 €
- Club de Tennis (Espédailiac)	100 €
- Comité des fêtes (Espédailiac)	600 €
- Actions Locales Associatives (Assier)	50 €
- Association Culture et Loisirs Gramat (Astronomie)	150 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers (Livernon)	150 €
- Amicale Laïque Collège Jean Monnet (Lacapelle-M)	50 €
- Fédération des Foyers Ruraux du Lot	220 €
- Groupement Paroissial (Figeac)	80 €
- AS Livernon	80 €

Total 2240 €

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance  
**Olivianne BELKADI**



Le Maire,  
**Gérard MAGNE**



Publication sur le site de la Mairie le :

26/10/2022